



An agency of the Government of Ontario  
Un organisme du gouvernement de l'Ontario



Quinze ans, un seul objectif :  
*Établir un lien entre producteurs et programmes*

# Table des matières

À propos d'Agricorp .....	1
Message du président .....	2
Gouvernance d'Agricorp .....	4
Conseil d'administration .....	6
Message du directeur général .....	8
Programmes et services offerts par Agricorp .....	10
Les processus .....	13
Le personnel .....	17
Les programmes .....	21
Faits saillants financiers .....	25
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière ...	26
Rapport de l'auditeur indépendant .....	27
États financiers .....	28
Notes afférentes aux états financiers .....	31

## À propos d'Agricorp

Il y a quinze ans, Agricorp est devenu un organisme du gouvernement de l'Ontario. L'organisme a pour objectif d'offrir des programmes et des services pour aider les producteurs à gérer les risques de l'entreprise. Quinze ans plus tard, cet objectif demeure inchangé.

Agricorp offre huit programmes de gestion des risques et assure l'exécution d'un certain nombre de services au nom des gouvernements provincial et fédéral et au nom de groupements de producteurs spécialisés. L'organisme relève du gouvernement et de l'industrie en ce qui a trait à l'exécution efficiente de ces programmes, et du client d'Agricorp, afin que ce dernier reçoive la meilleure expérience client possible et qu'il ait accès aux programmes de gestion du risque agricole les plus pertinents.

Nous collaborons avec les gouvernements et les groupements de producteurs spécialisés pour nous assurer que les programmes et les services offerts aux producteurs sont pertinents. En outre, nous tirons parti de notre connaissance de l'industrie et de notre expertise en matière de prestation de programmes afin de nous aider à concevoir des programmes et à en assurer l'exécution, et ce, de manière responsable sur le plan financier tout en maintenant le niveau élevé de notre service à la clientèle. Au cours de l'exercice 2011-12, Agricorp a renforcé ses relations de travail avec les quatre groupements de producteurs spécialisés de bétail dont la production est maintenant couverte en vertu du Programme de gestion des risques (PGR). Tout comme nous avons déjà nos relations de travail avant la mise en œuvre du PGR, nous avons fait appel aux liens de collaboration que nous avons tissés avec ces groupes pour aider à aligner les régimes d'assurance du PGR pour le bétail sur les besoins spécifiques de chaque secteur d'activité.

Depuis notre création en 1997, nous avons eu pour objectif d'assurer la prestation de programmes et de services qui aident les producteurs ontariens à maintenir une industrie agricole dynamique – une industrie qui contribue au succès économique de la province.

### Vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

### Mission

**Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes.** Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

**L'exécution est notre point fort.** Notre préoccupation centrale consiste à offrir des programmes de qualité qui sont efficaces.

**Les clients demeurent notre priorité.** Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

**Notre personnel est à la base de notre succès.** La collaboration et l'amélioration continue canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.

**Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population.** Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

## Message du président

En 1997, année à laquelle Agricorp est devenu un organisme du gouvernement de l'Ontario, le prix du boisseau de maïs était de 2,74 \$, les programmes d'Agricorp englobaient 53 produits agricoles et étaient offerts à 24 000 producteurs dans l'ensemble de la province. Aujourd'hui, le prix moyen du boisseau de maïs est de 5 \$, les programmes offerts par Agricorp protègent pratiquement la totalité des produits agricoles non soumis à la gestion de l'offre – plus de 200 produits agricoles en tout – et, avec l'ajout de programmes additionnels, le nombre de producteurs desservis par l'organisme a presque doublé.



Au cours des 15 dernières années, Agricorp est passé d'un organisme qui assurait la prestation d'un seul programme à un organisme ayant une structure organisationnelle semblable à celle d'une organisation de services financiers établie, offrant une gamme complète de programmes et de services de gestion du risque de l'entreprise. À titre d'agent du ministre, le conseil d'administration est chargé de traduire l'orientation du ministère à Agricorp. Les mesures du rendement et les objectifs sont établis et font l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'Agricorp demeure fidèle à sa vision et apporte des améliorations continues à sa prestation de programmes et de services. Pour mener à bien cette stratégie, les membres du conseil d'administration s'assurent que l'organisme continue de se concentrer sur les trois éléments généraux de notre stratégie : efficacité des opérations, création d'une vision globale du client et mise à profit des principales forces d'Agricorp.

Nos clients sont une des principales priorités d'Agricorp. Les résultats de notre plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle en font foi, puisque nous avons été en mesure de maintenir nos normes élevées en matière de service; de plus, ces résultats équivalent aux résultats les plus élevés que nous avons obtenus à ce jour, et ce, malgré une charge de

**« Les mesures du rendement et les objectifs sont établis et font l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'Agricorp demeure fidèle à sa vision et apporte des améliorations continues à sa prestation de programmes et de services. »**

travail accrue en raison de la mise en œuvre du Programme de gestion des risques (PGR). Durant cet exercice fiscal sans précédent, le conseil d'administration a appuyé les efforts que l'organisme a déployés relativement aux initiatives clés qui ont aidé Agricorp à mener à bien ses opérations courantes. Le conseil a également été encouragé par le financement récemment acquis qui sera investi dans notre

infrastructure informatique. Ce projet fournira des ressources nécessaires pour améliorer les systèmes informatiques de l'organisme sur le plan interne, en offrant au personnel des outils de traitement de l'information et des systèmes de gestion des données plus efficaces, et sur le plan externe, en permettant à l'organisme de bâtir des capacités qui vont accroître les options de service aux clients par l'intermédiaire d'Internet.

Le conseil veille à ce que l'équipe de direction soit redevable à celui-ci pour s'assurer que tous les outils et les relations de travail nécessaires sont en place afin que le personnel puisse effectuer son travail, que ce soit pour l'élaboration et l'exécution du PGR ou pour l'exécution quotidienne de tous les programmes d'Agricorp. Les relations avec les intervenants permettent l'échange d'idées et de renseignements qui contribueront notamment à l'élaboration de lignes directrices de programmes et d'outils en ligne pour les clients. Les ressources sont transférées au besoin pour s'assurer du respect des échéanciers pour les résultats attendus.

Agricorp a fait face à plusieurs défis au cours du dernier exercice. Le conseil d'administration reconnaît que de nombreuses occasions et défis attendent l'organisme au cours du prochain

**« En cette période de restrictions budgétaires, nous devons continuer de réaliser de meilleurs gains d'efficacité tout en maintenant nos normes élevées en matière de service à la clientèle et en respectant les changements législatifs et les priorités gouvernementales. »**

exercice. En cette période de restrictions budgétaires, nous devons continuer de réaliser de meilleurs gains d'efficacité tout en maintenant nos normes élevées en matière de service à la clientèle et en respectant les changements législatifs et les priorités gouvernementales. Je suis convaincu qu'Agricorp est bien outillé pour gérer le changement et pour s'acquitter de son mandat efficacement. Chaque année de notre histoire est marquée par des améliorations. À l'occasion

de ce quinzième anniversaire, je profite de l'occasion pour rendre hommage aux employés d'Agricorp et à nos partenaires du gouvernement et de l'industrie pour leurs efforts constants qu'ils déploient en vue d'établir un lien entre producteurs et programmes.

**Larry Skinner**  
Président

# Gouvernance d'AgriCorp

AgriCorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite et de gouvernance d'entreprise; nous revoyons et améliorons nos pratiques liées à la gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures en fonction de la conjoncture. Une gouvernance forte permet à l'organisme de s'assurer que ses objectifs sont réalisés, que ses ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

## Cadre législatif

AgriCorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et il est classé comme entreprise opérationnelle. La Loi précise l'objet des activités d'AgriCorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. La Loi autorise également le conseil d'administration d'AgriCorp à adopter des règlements administratifs sur les politiques relatives aux activités du conseil d'administration.

En tant qu'organisme opérationnel, AgriCorp a, par définition, le pouvoir de vendre des produits ou des services au public au même titre que les entreprises commerciales. Sur le plan de la gouvernance, nous suivons les lignes directrices et observons les normes de conduite les plus élevées. Nous assumons la responsabilité de l'utilisation judicieuse des fonds publics et de l'exécution des mandats établis.

En tant qu'organisme gouvernemental, AgriCorp a également l'obligation de rendre des comptes à la population et l'organisme fait l'objet d'une vérification par les vérificateurs provincial et fédéral. Nous nous tenons responsables du maintien des meilleures pratiques en matière de gestion, y compris de notre comportement éthique et de l'utilisation judicieuse des fonds publics.

## Directives gouvernementales

AgriCorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre des comptes* fournit le cadre de responsabilisation dans lequel AgriCorp effectue ses activités. Des directives précises se répartissent en trois grandes catégories. La directive Planification des activités et gestion financière comprend des directives sur la délégation de pouvoir et sur les déplacements, les repas et l'hébergement. La directive Obligation de rendre des comptes et gouvernance comprend des directives sur l'approvisionnement et la vérification interne. La directive Gestion de l'information et de la technologie de l'information comprend des directives sur le respect de la vie et sur l'accès à l'information. Enfin, des directives générales incluent la Fonction publique de l'Ontario (FPO) et l'identité visuelle.

## Protocole d'entente

Un protocole d'entente précise les attentes et les exigences en matière de déclaration et définit également les relations entre le ministère et AgriCorp, y compris les rôles et les responsabilités des acteurs clés comme la ministre, le sous-ministre, le président et les membres du conseil d'administration et le directeur général d'AgriCorp dans l'exploitation de l'organisme.

## Gouvernance du conseil d'administration

### Structures et responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est un agent de la Couronne. Les lignes directrices de gouvernance du conseil d'administration, ainsi que les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration sont décrits dans les règlements du conseil

d'administration et comprennent les responsabilités suivantes :

- Surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme
- Planification stratégique
- Gestion des risques et contrôle interne
- Conduite légale et éthique
- Orientation, formation continue et évaluation des administrateurs
- Liaison des activités avec le MAAARO.

### Capacité et rendement du conseil d'administration

Le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement collectif grâce à un processus structuré d'autoévaluation qui est animé par un consultant externe. Cela permet de répondre aux besoins futurs du comité en matière de formation et à la nécessité de faire appel à des experts-conseils externes sur des questions techniques précises. Une séance de planification stratégique annuelle a lieu, au cours de laquelle le conseil procède à l'examen des activités de gouvernance et détermine les améliorations à apporter à celles-ci et engage le processus de planification stratégique pour s'assurer qu'Agricorp demeure pertinent et répond aux besoins de l'industrie et aux priorités des gouvernements.

### Comité des finances et de la vérification

Le comité des finances et de la vérification est nommé par le conseil d'administration et il a pour mandat de surveiller la gestion financière d'Agricorp et de donner des conseils à cet égard. Cela comprend des activités telles que le suivi du contrôle de gestion et de la gouvernance d'Agricorp, l'approbation des évaluations des risques ainsi que les plans en matière de gestion et de vérification d'Agricorp, la surveillance du respect des politiques de vérification interne de la province et l'examen des états financiers en fin d'exercice.

Le comité supervise également le régime de pension et les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés de politique et de placement.

Durant l'exercice 2011-12, le comité a concentré ses efforts dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre du cadre de contrôle de la vérification en recommandant et en approuvant le plan annuel de vérification interne, en rencontrant régulièrement des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, en recevant et en examinant les rapports des vérificateurs internes, et en examinant la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification
- Examen et approbation du plan annuel de vérification d'attestation financière
- Supervision et surveillance de la manière dont la direction a évalué et prévu de répondre aux risques commerciaux et identification des risques émergents
- Examen, approbation et surveillance des politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production et le Fonds du régime de retraite
- Supervision du processus de déclaration financière. Ceci inclut la compréhension de la manière dont les principes comptables généralement reconnus sont appliqués, les changements apportés aux principes comptables, tels que les changements du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, ainsi que les hypothèses utilisées dans les états financiers et la recommandation de ces changements au conseil d'administration
- Examen et recommandation de l'approbation au conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite.

### Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines supervise et conseille Agricorp sur les questions liées à la gouvernance et aux ressources humaines; ceci comprend des activités comme les recommandations au conseil d'administration en ce qui trait aux changements au mandat et au rôle d'Agricorp, l'examen et la recommandation d'un protocole d'entente entre le président et le ministre et l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise.

Le comité procède également à l'examen et fait des recommandations relativement à la philosophie et aux lignes directrices en matière de rémunération d'Agricorp, fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et il surveille et recommande de la formation et du perfectionnement pour les membres du conseil d'administration.

Durant l'exercice 2011-12, le comité a concentré ses efforts dans les domaines suivants :

- Surveillance et examen de la politique et du programme de rémunération, en s'assurant particulièrement du respect de la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics*.
- Détermination des possibilités d'amélioration du processus de mise en candidature et de nomination
- Surveillance et recommandation d'améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration
- Recommandation des stratégies appropriées en matière de mobilisation qui s'adressent aux intervenants clés avec lesquels communique le conseil d'administration.

### Code d'éthique professionnelle, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique professionnelle complet qui édicte les normes en matière de conduite professionnelle et établit les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité auxquelles Agricorp s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les ans, les membres du personnel et du conseil d'administration doivent signer un formulaire d'accusé de réception par lequel ils conviennent de se comporter conformément au code. Le serment d'office et le serment d'allégeance servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres de la fonction publique.

## Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file du domaine agricole, du secteur des affaires et de leur collectivité. Leur expérience dans ces domaines, alliée à leur bonne appréciation des affaires et à leur intégrité, en font des atouts précieux pour l'organisation et son orientation générale.

Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Leur mandat est d'une durée de trois ans et celui-ci peut être reconduit.

En date du 31 mars 2012, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :



**Larry Skinner** – Président (Comté de Perth) - 13 mai 2009 – 12 mai 2012

Larry est éleveur de porcs à plein temps. Il a siégé au conseil d'administration d'Ontario Pork pendant huit ans, dont trois à titre de président. Avant de commencer à exploiter son entreprise agricole, il a travaillé comme prêteur agricole pour la Banque TD. Il poursuit actuellement ses études de maîtrise en théologie à l'Université de Toronto.



**David Epp** – Vice-président (Comté d'Essex) - 7 février 2007 – 24 juin 2014

David Epp appartient à la troisième génération d'une famille d'agriculteurs en plus d'être copropriétaire de Lycoland Farms Ltd. Il a été actif au sein de l'organisation Ontario Processing Vegetable Growers pendant 14 ans, dont deux à titre de président. Il cultive des cultures commerciales et des cultures destinées à la transformation.





**William (Bill) Allison** (Région d'Halton) • 30 avril 2008 – 29 avril 2014

Bill est producteur de grandes cultures à Halton Hills. Il a déjà été directeur de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, ainsi que directeur et est président sortant de la Ontario Soybean Growers et président d'AGCare.



**Rosemary Davis** (Comté de Northumberland) • 6 mai 2009 – 5 mai 2012

Agronome, Rosemary Davis est la propriétaire actuelle de Sunhil Farms Limited et de Sunhil Investments Limited. Elle agit également à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Northumberland Community Futures Development Corporation. Madame Davis a été la première femme à présider le Conseil d'administration de Financement agricole Canada.



**Robert Emerson** (Comté de Bruce) • 25 juin 2008 – 24 juin 2014

Robert Emerson est agriculteur depuis 1961. Autrefois directeur régional de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, il est actuellement à la tête d'une entreprise d'élevage pur-sang de Charolais. Il a également joué un rôle actif dans la politique municipale.



**Rod Stork** (Guelph) • 4 janvier 2011 – 3 janvier 2014

Rod a occupé de multiples postes au cours de plus de 30 années où il a travaillé au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, notamment à titre de président de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario et à titre de directeur du développement économique. À sa retraite, il a été président à temps partiel du tribunal d'appel de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. En 2008 et 2009, il a animé le groupe de travail sur les céréales et les oléagineux qui a mené à la création de l'association Grain Farmers of Ontario.

Au cours de l'exercice 2011-12, les membres du conseil d'administration suivants ont terminé leur mandat :



**Gérald Beaudry** (Comté de Nipissing) • 14 juin 2005 – 10 juin 2011

Gérald Beaudry s'adonne à la production de semences sélectionnées depuis les 20 dernières années. Il a été directeur provincial de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario et de l'Union des cultivateurs franco-ontariens, et il est le président local de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de Nipissing Ouest.



**Murray Porteous** (Comté de Norfolk) • 9 février 2011 – 31 juillet 2011

Murray Porteous est un associé chez Lingwood Farms Ltd, une exploitation agricole qui cultive 850 acres de fruits de verger et d'asperges. Il participe activement à un grand nombre d'organismes de l'industrie et il a déjà été président de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, de l'Ontario Agricultural Commodity Council et de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario.



**John Van Turnhout** (Comté de Stormont) • 14 juin 2005 – 10 juin 2011

Actif dans le domaine agricole depuis 1965, John Van Turnhout exerce diverses fonctions touchant la production laitière, la culture commerciale et le travail à forfait. Il a été entre autres directeur du St. Lawrence River Institute of Environmental Sciences.

## Message du directeur général

L'année 2011 a été mémorable, une année excitante et remplie de défis; et, d'après ce qu'on peut constater jusqu'à présent, l'année 2012 est sur la même lancée. De la création et à l'exécution en un temps record du nouveau Programme de gestion des risques (PGR) à une année marquée par des conditions climatiques extrêmes, l'année 2011 a été une année sans précédent pour nous. Mais, peu importe les événements qui surviennent, je fais confiance aux employés, aux programmes et aux processus d'Agricorp pour gérer le changement et tirer profit de notre expérience pour améliorer sans cesse notre façon de faire.



Lorsque je me remémore ce dernier exercice, il y a eu un grand nombre d'initiatives et de projets, mais quelques-uns d'entre eux ont eu une incidence importante sur l'organisation. Sans aucun doute, le projet le plus porteur a été l'ajout du Programme de gestion des risques à notre ensemble de programmes. À la suite de l'annonce faite par la ministre en juin, nous étions bientôt occupés à lancer le nouveau PGR, qui offre maintenant des régimes d'assurance permanents pour les secteurs agricoles suivants : bovins, produits horticoles

comestibles, céréales et oléagineux, porcs, moutons et veaux. Ceci revêt une importance capitale pour Agricorp; non seulement le nombre d'options de programme que nous pouvons offrir aux producteurs a augmenté, mais la confiance du ministère en notre capacité à élaborer et à exécuter un nouveau programme ayant des échéanciers très serrés a été exprimée également de façon éloquente.

Puisqu'une bonne partie de notre effectif consacrait ses efforts à l'élaboration et à l'exécution du PGR, nous avons un défi à relever, soit de

nous assurer que l'exécution de nos autres programmes et services continue à se faire dans le respect de nos normes de rendement. Je suis très heureux de dire que ce défi a été relevé avec succès. En outre, nos clients nous donnent raison : lorsqu'on leur a demandé, dans le cadre du sondage sur la clientèle, de donner une note de classement à l'organisme en 2011, ils nous ont accordé une note positive. Dans l'ensemble, nous avons constaté, au cours du dernier exercice, une satisfaction accrue de nos clients relativement à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. Notre capacité à élaborer et à exécuter un programme de grande envergure en un court laps de temps tout en maintenant nos objectifs de service à la clientèle pour tous nos programmes et services a renforcé notre statut d'organisme d'exécution de choix pour les programmes de gestion des risques en Ontario.

**« Notre capacité à élaborer et à exécuter un programme de grande envergure en un court laps de temps tout en maintenant nos objectifs de service à la clientèle pour tous nos programmes et services a renforcé notre statut d'organisme d'exécution de choix pour les programmes de gestion des risques en Ontario. »**

De plus, un certain nombre d'initiatives stratégiques se sont poursuivies en 2011. Plus particulièrement, des progrès importants ont été accomplis en ce qui a trait à notre stratégie d'amélioration de nos systèmes informatiques. Agricorp a reçu des fonds pour lui permettre d'aller de l'avant avec cette stratégie, ce qui s'est traduit, jusqu'à présent, par la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des relations avec la clientèle (outil CRM). En vertu de cette initiative, Agricorp aura accès à une base de données commune à tous les clients pour l'ensemble des programmes. Lorsque l'outil CRM sera opérationnel, Agricorp aura accès à une vision globale du client, incluant l'information relative à leur compte et leur participation aux programmes, ce qui améliorera l'efficacité de la prestation. En outre, nous avons augmenté nos fonctionnalités en ligne sous la forme de formulaires remplissables disponibles en tout

**« Les commentaires que nous avons recueillis auprès des clients relativement à leur expérience nous aident à orienter les améliorations qui donneront lieu à de futures fonctionnalités en ligne. »**

temps sur notre site Web, en réponse à une hausse du taux d'utilisation. Les commentaires que nous avons recueillis auprès des clients relativement à leur expérience nous aident à orienter les améliorations qui donneront lieu à de futures fonctionnalités en ligne.

Maintenant que l'exercice 2011-12 très occupé et fructueux est derrière nous, je suis en mesure de

constater, malgré les tâches importantes qui nous attendent pendant l'exercice 2012-2013, qu'Agricorp est en excellente position pour continuer d'améliorer l'efficacité de ses processus, de garantir l'optimisation des ressources, de réaliser des progrès en matière de création d'une expérience client globale et, enfin, l'organisme est en excellente position pour continuer de tirer profit de ses principales forces en vue de contribuer à l'amélioration de ses programmes et au mieux-être de ses clients. Je vous invite à découvrir le personnel, les programmes et les processus d'Agricorp au fil des pages de ce rapport annuel.

**Randy Jackiw**  
Directeur général

## Programmes et services offerts par Agricorp

Agricorp est idéalement placé pour offrir des programmes et des services qui protègent les producteurs contre un grand nombre de risques professionnels et agricoles qu'ils doivent affronter tous les jours. À titre de fournisseur de programmes de gestion du risque en Ontario, Agricorp participe à l'élaboration et au développement des programmes; l'organisme est également chargé de la prestation de ces programmes aux producteurs de l'ensemble de la province. Les employés d'Agricorp travaillent dans les villes de Guelph et Stratford et il y a également des employés sur le terrain qui sont basés ailleurs dans la province. Agricorp exploite un système de technologie de l'exploitation pour traiter les transactions de ses clients et pour gérer l'information agricole qui influera sur les améliorations futures apportées aux programmes. Les trois principaux programmes exécutés par Agricorp sont les suivants : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques.

### Agri-stabilité

Agri-stabilité protège les producteurs des baisses importantes de revenus agricoles causées par les conditions du marché, la perte de production ou la hausse des coûts de production. Si la marge de production d'une année donnée représente moins de 85 % de la marge de référence, Agri-stabilité aide à compenser la différence. Le programme est offert aux producteurs de tous les produits agricoles. Durant l'exercice 2011-12, Agri-stabilité comptait plus de 18 000 participants et des paiements totalisant 64,8 millions de dollars ont été versés aux personnes qui ont subi des pertes.

### Assurance-production

L'Assurance-production protège les producteurs ontariens contre les baisses de rendement et les pertes de récoltes attribuables à des conditions météorologiques défavorables et à d'autres risques assurés. Les producteurs peuvent choisir parmi une variété de régimes d'assurance et une couverture d'assurance est offerte pour le régime basé sur le rendement, le régime basé sur la valeur en dollars ou le régime basé sur les pertes de superficie. Des paiements sont versés si, en raison d'un risque assuré, le rendement des récoltes chute en dessous des niveaux de production garantis ou des seuils d'abandon déterminés. L'Assurance-production est offerte pour plus de 100 cultures commerciales en Ontario. Au cours de l'exercice 2011-12, près de 15 000 producteurs ont adhéré à l'Assurance-production, ce qui représente 4,9 millions d'acres et 2,87 milliards de dollars de responsabilité assurée.

### Programme de gestion des risques

En 2011, le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario a été lancé comme programme permanent et il couvre maintenant les secteurs suivants : bovins, produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux, porcs, moutons et veaux. Pour la plupart des régimes d'assurance, le PGR fonctionne comme une assurance; il comporte des primes qui sont basées sur divers niveaux et options de protection. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous du niveau de soutien calculé par le MAAARO. Les niveaux de soutien sont basés sur le coût moyen de production d'un produit agricole donné, multiplié par le niveau de protection choisi par le producteur. En ce qui a trait au régime d'assurance pour les produits horticoles comestibles, le producteur dépose des fonds dans un compte spécial en vue de recevoir une contribution gouvernementale de contrepartie. Les fonds peuvent être retirés au besoin et les producteurs doivent indiquer une raison motivant la demande de retrait.

En 2011, année du lancement, les primes et les dépôts des producteurs ont été annulés et Agricorp a versé des paiements totalisant 94,4 millions de dollars pour les six régimes d'assurance du PGR.

### Programme pilote de gestion des risques

Le Programme pilote de gestion des risques (PGR), conçu à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux, avait été établi à l'origine en 2007 pour une période de trois ans et, en 2010, il a été prolongé d'un an. Ce programme a été conçu pour compenser les pertes causées par la baisse des prix des produits agricoles et l'augmentation des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix des céréales et des oléagineux est inférieur au niveau de soutien annuel. Le niveau de soutien est basé sur le coût de production calculé chaque année par le MAAARO.

Pendant l'exercice 2011-12, Agricorp a effectué des paiements totalisant 1,8 million de dollars à 1 400 producteurs en vertu du PGR pilote.

## Autres programmes et services

Agricorp assure également la prestation d'autres programmes et services qui profitent indirectement aux producteurs en assurant santé financière et sécurité à l'industrie agricole et à des secteurs agricoles précis.

### Programme d'inspection des entreprises agricoles

Toute entreprise agricole ontarienne qui déclare un revenu brut annuel de 7 000 \$ ou plus est tenue par la loi d'être inscrite auprès d'Agricorp. La *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* a été promulguée pour procurer une source stable de fonds d'exploitation aux organismes agricoles accrédités. Agricorp administre le programme en percevant les droits d'inscription et en approuvant l'admissibilité au programme.

En plus du déboursement des droits d'inscription aux organismes agricoles agréés, Agricorp des données sur les entreprises agricoles au MAAARO, qui utilise ces données pour élaborer des politiques publiques éclairées à l'intention des producteurs de l'Ontario. Le MAAARO informe aussi la Société d'évaluation foncière des municipalités des fermes inscrites chaque année. Les producteurs qui inscrivent leur exploitations agricoles à ce programme peuvent être admissibles à un taux d'impôt foncier moins élevé et les droits du programme comprennent l'adhésion à l'organisme agricole de leur choix : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, le Syndicat national des cultivateurs – Ontario ou la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. En 2011, plus de 45 000 entreprises ont présenté une demande de participation au Programme d'inscription des entreprises agricoles.

### Programme de protection financière des producteurs de céréales

Le programme offre une protection financière aux producteurs ontariens de maïs-grain, de soya, de blé ou de canola qui entreposent ces produits dans des élévateurs à grains qui font l'objet d'un permis ou qui vendent leur récolte à des marchands détenteurs d'un permis.

Lorsque les producteurs vendent leur récolte, une partie de la vente est versée dans un fonds d'indemnisation géré par la Commission de protection financière des producteurs de céréales. Si un marchand ne règle pas la vente ou si l'exploitant d'élévateur à grains révèle un niveau déficitaire, un producteur ou le propriétaire des grains peut présenter une demande de règlement sur ce fonds. Pour s'assurer que les marchands et les exploitants d'élévateur à grains ont une entreprise viable, Agricorp doit procéder à un examen de conformité en vue de délivrer un permis. Agricorp effectue une analyse financière annuelle des marchands avant de délivrer les permis et inspecte les sites pour s'assurer du respect des dispositions de la *Loi sur le grain*. Lors des inspections, les quantités de grains entreposés sont évaluées, des renseignements financiers additionnels sont recueillis et une enquête est menée si des plaintes ont été logées au sujet de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2011-2012, Agricorp a délivré un permis à 285 marchands et à 365 exploitants d'élévateurs à grains en Ontario. Les ventes de grain couvertes par le programme s'élevaient à 2,9 milliards de dollars.

### Programme d'éradication du virus de la sharka – Indemnisation de la perte d'actifs

Ce programme fournit une aide financière aux producteurs de fruits et exploitants de pépinières commerciaux qui doivent procéder à l'enlèvement de vergers ou de cultures de pépinières touchés par le virus, qui est responsable d'une maladie des végétaux touchant les espèces d'arbres fruitiers à noyau, comme les pêcheurs, les nectariniers, les pruniers, les abricotiers et certaines variétés ornementales de fruits à noyau. Le virus de la sharka ne tue pas les arbres, mais il peut en réduire considérablement le rendement. En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agricorp gère les demandes, approuve l'enlèvement des arbres et effectue les paiements.

Au cours de l'exercice 2011-2012, Agricorp a effectué des paiements totalisant 2,2 millions de dollars à 22 producteurs en vertu de ce programme, qui tire à sa fin.

### Programme de transition relatif aux vergers et vignobles

Le Programme Canada-Ontario de transition relatif aux vergers et vignobles a été conçu pour aider au renouvellement des vergers et vignobles ontariens en dédommageant les producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres pour une partie des coûts d'enlèvement d'arbres fruitiers et/ou de plants de vigne et de matériel de culture. Agricorp a administré le programme depuis son lancement en 2008 en traitant les formulaires de demande des producteurs et en approuvant le nombre d'acres inscrit dans le cadre du programme par rapport au nombre d'acres où il y avait effectivement eu enlèvement d'arbres ou de vignes.

À titre de programme temporaire qui visait à aider les producteurs à effectuer la transition vers d'autres cultures, Agricorp a effectué des paiements pendant les trois premiers exercices financiers uniquement, soit les exercices 2008-09 à 2010-11. À partir de l'exercice 2011-12, et au cours des quatre prochains exercices, Agricorp suivra de près ces exploitations agricoles pour s'assurer qu'elles se conforment à l'exigence selon laquelle les terres sont cultivées ou qu'elles sont disponibles à des fins agricoles pendant cinq ans.

En 2011, Agricorp a effectué la vérification de 13 entreprises et a conclu que la totalité de celles-ci se conformait à l'exigence selon laquelle les terres sont cultivées. En 2012, 27 producteurs seront soumis à une vérification.

### Programme d'évaluation du crédit des exploitations agricoles

Agricorp a conclu un contrat de prestation de services avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario relativement au Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières. Ce programme vise à protéger les intérêts financiers des producteurs laitiers en évaluant le degré de solvabilité des transformateurs provinciaux. Durant l'exercice 2011-2012, Agricorp a analysé les états financiers trimestriels et annuels des 51 usines de transformation des produits laitiers en Ontario qui achètent du lait pour une valeur de 2 milliards de dollars auprès des producteurs.

### Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario

Le programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario a été lancé par le gouvernement provincial en 2011 en vue d'aider les producteurs de raisins à financer des projets d'amélioration de leurs vignobles, comme le passage à la culture de variétés de raisin très demandées, l'installation de systèmes d'irrigation, les filets de protection contre les oiseaux et l'achat de nouveau matériel. Agricorp joue un rôle de soutien à la prestation de ce programme en apportant une expertise sur le terrain en ce concerne la vérification des superficies et les services de cartographie, et en offrant l'accès à ses services en ligne de gestion des données sur le Web. Au cours de l'exercice 2011-12, cette initiative a permis à plus de 260 producteurs d'obtenir du financement à hauteur de 5,6 millions de dollars. Le personnel sur le terrain d'Agricorp a également effectué plus de 47 demandes pour des services de cartographie et de vérification.

### Service de gestion des données

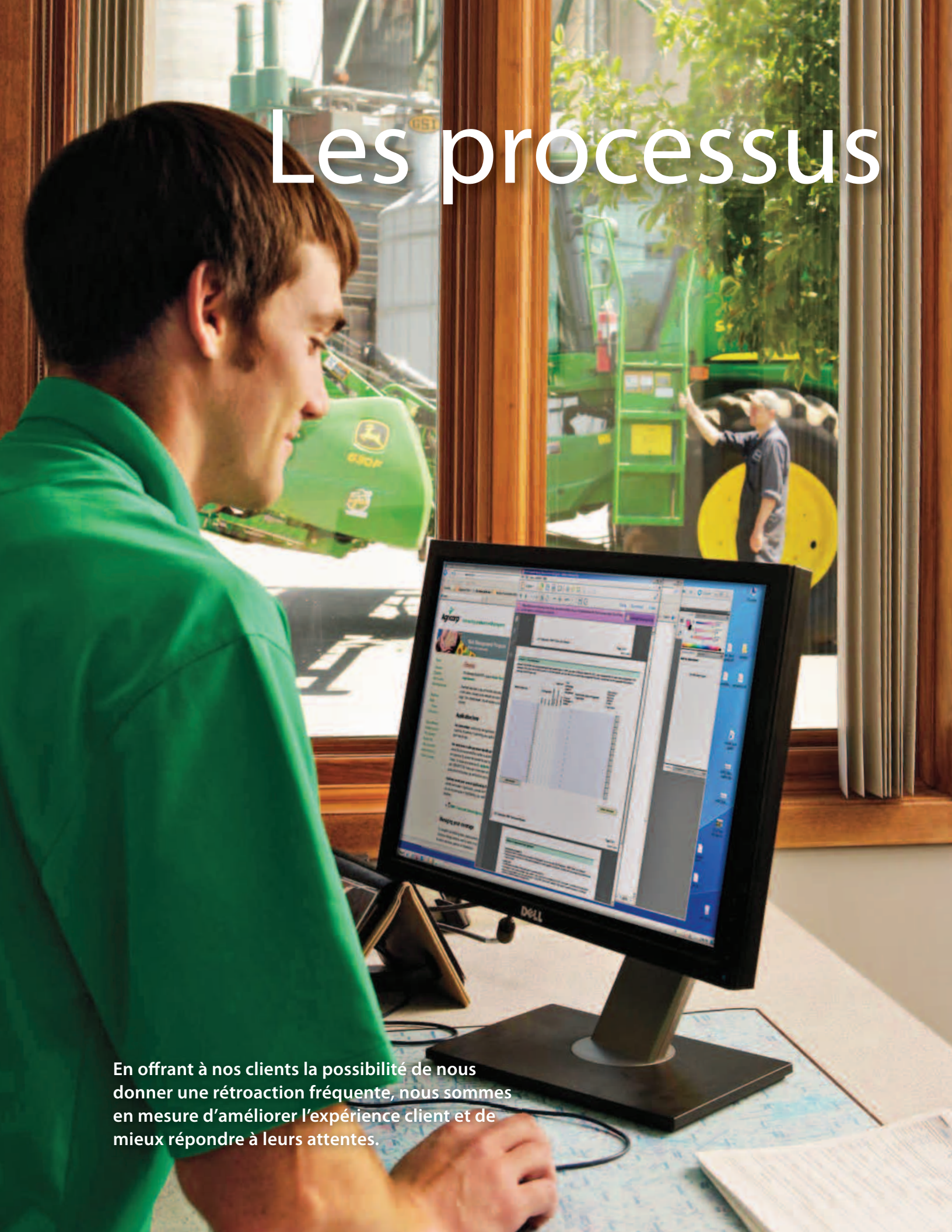
Agricorp collabore avec les organismes Grape Growers of Ontario et Ontario Apple Growers pour exploiter et améliorer un service de gestion des données sur le Web à l'intention des producteurs de raisins et de pommes. Agricorp utilise la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers des producteurs et de dresser des cartes afin d'obtenir des données agronomiques. Grâce à ce service, les producteurs, les groupements de producteurs spécialisés de produits agricoles et Agricorp peuvent faire le suivi des données et en dégager des tendances en ce concerne les stocks de plantes, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité.

Pour Agricorp, cette base de données fournit de l'information agronomique détaillée qui est essentielle à la prestation efficace de programmes comme l'Assurance-production, Agri-Stabilité et le Programme de transition relatif aux vergers et vignobles, ainsi que le nouveau programme appelé Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario. Agricorp, les groupements de producteurs spécialisés et les producteurs pourront ainsi utiliser les données agrégées sur la qualité, la sécurité, la traçabilité et l'environnement des aliments pour améliorer les programmes de gestion des risques et pour soutenir, entre autres, les initiatives de commercialisation.

### Appui accordé aux Services de diversification des modes d'occupation des sols

Ce programme à but non lucratif a été mis sur pied par Les Services de diversification des modes d'occupation des sols par l'intermédiaire de l'organisme Norfolk Federation of Agriculture. Agricorp fournit des services de vérification à titre de tiers en vue de soutenir ce programme régional de surveillance de l'environnement. Dans le cadre de ce programme, les producteurs sont dédommagés lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Le personnel sur le terrain d'Agricorp détermine si le producteur satisfait aux dispositions de son entente avec les Services de diversification des modes d'occupation des sols en utilisant la technologie GPS pour dresser une carte de la superficie et l'approuver. Il recueille également d'autres renseignements agronomiques pertinents. Au cours de l'exercice 2011-2012, Agricorp a approuvé 28 projets de producteurs.

# Les processus

A man in a green shirt is sitting at a desk, looking at a computer monitor. The monitor displays a web application with various data tables and charts. In the background, a large window shows a green tractor in a field, with a person standing nearby. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

En offrant à nos clients la possibilité de nous donner une rétroaction fréquente, nous sommes en mesure d'améliorer l'expérience client et de mieux répondre à leurs attentes.

# Les processus

## Agricorp – 15 ans d'histoire

Bien des choses peuvent arriver en 15 ans. Dans un monde qui dépend de plus en plus de la technologie, il est difficile de s'imaginer comment nous avons été en mesure de nous en passer. Prenons par exemple l'introduction du système de localisation GPS pour cartographier les vergers de pommiers couverts en vertu de l'Assurance-production. À nos débuts, nous demandions aux producteurs de nous fournir la superficie de leurs vergers. De nos jours, grâce aux percées technologiques, nous sommes en mesure de fournir des données plus complètes et une analyse plus exhaustive de celles-ci. L'utilisation du système de localisation GPS et de la technologie de cartographie nous permet de mesurer et d'enregistrer la superficie de chaque verger avec plus de précision. La technologie GPS, alliée à des logiciels spécialisés, nous permet de recueillir d'autres données agronomiques comme le type de variété, l'espacement entre les arbres et l'âge des arbres. Nous sommes en mesure d'établir un ensemble de données complètes pour chaque verger, ce qui fournit de meilleurs renseignements de souscription pour faire correspondre la couverture d'Assurance-production aux besoins du client. Le producteur peut accéder à cette information afin d'améliorer ses pratiques de gestion agricole. Les données agrégées sont également utilisées par les groupements de producteurs spécialisés afin de mieux comprendre et gérer leur industrie.

L'engagement d'Agricorp vis-à-vis de l'amélioration continue nous a permis de rehausser l'expérience client, de changer la manière dont nous travaillons en tant qu'organisation et d'accroître notre connaissance étendue de l'industrie.

## Plus de programmes, plus d'expérience

Quinze ans plus tard, nous exécutons plus de programmes destinés aux producteurs ontariens – de deux à huit programmes – et ces programmes sont devenus beaucoup plus complexes. Les spécialistes de l'industrie ont mis en évidence le besoin accru pour une couverture d'assurance plus complète. À une époque, l'Assurance-production offrait 56 régimes d'assurance pour 53 produits agricoles. Ce programme compte maintenant 75 régimes d'assurance pour 100 produits agricoles.

Le processus visant à déterminer les nouveaux besoins en matière de couverture d'assurance peut être attribué à des changements dans l'industrie. Une fois qu'un besoin a été repéré, nous travaillons avec l'industrie et les gouvernements pour adapter un régime d'expérience existant ou nous collaborons avec eux pour créer et mettre en œuvre un nouveau régime d'assurance qui aidera les producteurs à gérer des risques dans différents domaines.

En 1997, il y avait un régime d'assurance pour le soya. De nos jours, les producteurs cultivent un nombre accru de cultures de soya pour des créneaux particuliers, comme le soya biologique et les variétés de soya servant à la production de tofu et de natto. Agricorp compte maintenant quatre régimes d'assurance qui couvrent l'ensemble des cultures de soya. L'apparition de conditions météorologiques défavorables comme la grêle et les périodes de sécheresse ou de pluies excessives ont souligné le besoin d'avoir une protection plus complète contre les dangers climatiques. En 2011, Agricorp a lancé l'option de garantie contre les pluies excessives afin de compléter l'option de garantie contre le manque de précipitations existante, en vue d'offrir une couverture étendue aux producteurs de cultures fourragères.

## Une plus grande complexité, de meilleurs processus

La structure organisationnelle et les processus opérationnels d'Agricorp ont été établis pour gérer la complexité de l'industrie agricole d'une façon responsable et de manière à répondre rapidement aux besoins changeants des producteurs. Cette structure garantit que le travail à accomplir est rendu plus efficace et que nos clients se voient offrir chaque fois une expérience client prévisible. L'organisme a subi d'importants changements depuis la première année de



son existence – le regroupement d'activités similaires a permis de simplifier les flux de travail et a permis aux employés d'accroître leur expertise. En outre, la structure offre la souplesse nécessaire pour augmenter ou réduire nos ressources au besoin sans que cela ait un impact négatif sur l'organisme. Un certain nombre de processus normalisés et reproductibles ont été cernés et documentés, et ce, dans le but d'offrir une interaction uniforme et prévisible aux clients d'Agricorp.

Alors qu'Agricorp faisait autrefois appel aux processus manuels avec une main-d'œuvre plus importante dans les champs que l'organisme disposait de peu de ressources technologiques pour assurer la prestation d'un programme, il s'est produit une évolution vers un recours accru à la technologie qui appuie une équipe ciblée de spécialistes de l'industrie qui offrent des connaissances approfondies à nos clients.

## Faits saillants de l'exercice 2011-12

### Normalisation des processus opérationnels d'Agricorp

La normalisation des activités principales d'Agricorp a progressé de façon notable durant l'exercice 2011-12, avec l'achèvement et la mise en œuvre d'un manuel d'exploitation détaillé pour les dossiers de souscription dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de céréales. En outre, nous avons affiné nos procédures bureautiques existantes en matière de demandes d'indemnisation, de service à la clientèle, de logistique et de souscription. En

documentant ces procédures bureautiques, nous sommes en mesure de fournir une expérience prévisible à nos clients chaque fois qu'ils communiquent avec nous et nous nous assurons que nous traitons les dossiers de nos clients d'une manière constante.



### Le financement soutient notre stratégie en matière de technologie

Un an ou quinze ans – peu importent les changements que nous avons pu observer à titre d'organisme gouvernemental durant cette période, le client d'Agricorp et son besoin pour des programmes de gestion du risque sont une constante. Toutefois, les outils que nous utilisons pour recueillir et analyser les données des clients subissent de profondes transformations. Agricorp a obtenu des fonds pour lui permettre d'apporter des améliorations à son système informatique. Nous visons à mettre en place une infrastructure technologique solide qui fournira une expérience client globale et améliorera les options de services en ligne qui sont offerts aux producteurs. Des fonctionnalités en ligne sont en cours de planification afin de simplifier les exigences en matière d'adhésion, de renouvellement et de déclaration pour les clients et de fournir un accès centralisé aux données de ces derniers. Le développement de notre système informatique va se poursuivre au cours des prochaines années; le client sera en mesure de consulter tous les programmes et les transactions qu'il a réalisées à partir d'un point d'accès unique.

### Mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des relations avec la clientèle

Agricorp a lancé avec succès un outil de gestion des relations avec la clientèle en 2012. Ce nouvel outil fournit à Agricorp une vue d'ensemble du dossier des clients par rapport aux programmes auxquels ils participent. Le nouvel outil consolide les renseignements de différents programmes sur le client dans une seule vue, et permet de chercher, de mettre à jour et d'entrer des données sur le client en un seul endroit. Cet outil jette les bases de futures améliorations portant sur les fonctionnalités en ligne pour les clients.

### Améliorations apportées à la communication de l'information financière

Agricorp a effectué des mises à niveau technologiques à son système logiciel de communication de l'information financière en 2011; ce système automatise maintenant les transactions financières, comme la transmission des transactions des clients dans le grand livre général. Cette mise à niveau a éliminé un grand nombre de processus manuels.

Cette mise à jour a également établi une base pour les prochains travaux prévus qui offriront une vision globale en ligne des antécédents financiers des clients avec Agricorp.

### Augmentation des transactions commerciales en ligne

Au cours de l'exercice 2011-12, Agricorp a commencé à offrir, aux producteurs, l'option de remplir et de soumettre des formulaires en ligne, comme les demandes de participation, les renouvellements et les rapports des ventes pour la majorité des régimes d'assurance en vertu du Programme de gestion des risques. Les producteurs disposaient de formulaires préremplis avec leurs renseignements personnels, ce qui leur permettait de gagner du temps et de réduire le taux d'erreurs global. Des vérifications de validation ont permis de s'assurer que le client fournissait toute l'information requise avant la soumission. Grâce à la disponibilité en ligne de ces services, les clients pouvaient accéder à leurs formulaires et les soumettre à Agricorp tous les jours, 24 heures sur 24. Agricorp sera en mesure de tirer parti du travail accompli pour bâtir et améliorer les futurs formulaires à partir des commentaires des clients et des améliorations apportées à notre infrastructure informatique.

### Nouveau système téléphonique dans le centre d'appels

Pour de nombreux clients d'Agricorp, le téléphone demeure la méthode privilégiée pour communiquer avec nous. L'introduction de la technologie voix sur le protocole Internet (VoIP) dans le centre d'appels en 2011 nous permet de mieux prendre en charge l'augmentation des volumes d'appels avec les ressources existantes. Cette technologie facilite également le transfert plus rapide des appels aux spécialistes en programme, ce qui permet d'offrir un meilleur service à la clientèle.

### Objectifs et résultats de rendement de l'exercice 2011-2012

Objectif	Résultat
Fournir un traitement de qualité des fichiers de l'Assurance-production à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 p. 100.	Un taux d'erreur de 0,6 p. 100 a été atteint dans le traitement des fichiers d'Assurance-production.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du programme Agri-stabilité en réduisant le nombre de modifications de 2 p. 100 par rapport à l'année de programme précédente.	Le nombre de modifications des fichiers du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2009 a reculé de 30 p. 100 à raison de 489 modifications par rapport à 701 modifications pour l'année de programme 2008.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du PGR pilote à raison d'un taux d'erreur de paiement de moins de 2 p. 100.	Le taux d'erreur de paiement du PGR pilote pour les paiements après récolte de l'année de programme 2010 était de 0 p. 100.
Un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il fait l'objet d'une surveillance.

# Le personnel



Face à des conditions météorologiques défavorables ou à des enjeux émergents, nous sommes en mesure de communiquer directement avec nos clients, ce qui nous donne l'occasion d'évaluer les risques et d'appliquer notre expertise de l'industrie à leur situation.

# Le personnel

## Le personnel d'Agricorp est prêt à relever les défis en matière d'agriculture en Ontario

Dire que l'année 2011 a été une année caractérisée par des conditions météorologiques difficiles, c'est le moins que l'on puisse dire. Parlez-en aux producteurs des comtés de Windsor et d'Essex et ils vous diront que les conditions météorologiques ont passé d'un extrême à l'autre : des précipitations érosives au printemps et à l'automne qui ont produit des chutes de pluie supérieures à la normale de près de 75 p. 100, et le mois de juillet le plus chaud jamais enregistré depuis 1995. Avec de telles conditions météorologiques, semer et cultiver une culture avec succès est un défi tout aussi important.



### Les employés d'Agricorp font la différence

Le personnel d'Agricorp joue un rôle capital dans la réussite de nos programmes. Dans l'ensemble de l'organisation, nos employés possèdent une vaste expérience pratique de l'industrie agricole, une formation spécialisée et un engagement envers l'apprentissage continu – qui comprend notamment l'obtention de la désignation de conseiller en matière de cultures accrédité. Les spécialistes des cultures apportent leur expertise aux cultures fruitières, aux légumes de transformation, aux légumes de consommation immédiate et aux céréales et oléagineux. Cette combinaison de compétences fait en sorte qu'Agricorp dispose des connaissances et de la compréhension nécessaires pour offrir à nos clients les programmes de gestion du risque de l'entreprise les plus pertinents.

spécialistes du secteur agricole n'a cessé d'augmenter de manière exponentielle au cours des années, et ce, afin que les producteurs reçoivent le niveau de soutien approprié d'Agricorp.

Les conditions météorologiques en Ontario sont loin d'être prévisibles. Ce qui fait la différence pour les producteurs qui ont adhéré à nos programmes de gestion des risques, c'est l'expertise du secteur agricole de nos employés, et non seulement la couverture d'assurance offerte en vertu de ces programmes.

Dans une province aussi vaste que l'Ontario, les défis agricoles dans le sud-ouest ontarien sont différents de ceux du nord-est de la province. Chaque région de la province a des besoins différents. Agricorp compte parmi ses employés des agronomes, y compris des spécialistes des raisins dans la région de Niagara et des spécialistes des légumes destinées à la transformation dans le de l'Ontario. Les spécialistes d'Agricorp travaillent directement avec les groupements de producteurs spécialisés et les producteurs pour se tenir au courant des tendances et enjeux émergents et pour faire des recommandations en vue d'apporter, au besoin, des modifications aux régimes d'assurance. Face aux changements de l'industrie ou aux problèmes d'ordre météorologique, nous disposons des bonnes connaissances des produits agricoles ontariens et ce savoir peut faire la différence aux yeux de nos clients.

Le paysage de l'agriculture en Ontario est complexe, et ce, avant même de prendre en compte la météo. En termes de superficie, l'Assurance-production protège 4,9 millions d'acres de terre agricole dans l'ensemble de la province. Alors qu'autrefois, l'Assurance-production couvrait 50 produits agricoles contre des risques assurés, l'organisme en protège maintenant le double. Par conséquent, ce programme, ainsi que l'étendue des connaissances requises de la part de nos spécialistes de l'industrie n'ont cessé de croître de manière exponentielle au cours des années; de plus, la profondeur des connaissances exigée de nos

Comment Agricorp apporte-t-il son aide?

Nous travaillons avec les producteurs et les groupements de producteurs spécialisés afin de fixer les dates limites qui sont raisonnables et qui sont spécifiques à chaque région et à chaque produit agricole. En ce qui a trait aux événements de 2011, nous avons formé une équipe de gestion des conditions météorologiques en collaboration avec le MAAARO, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'industrie agricole. Cette équipe a effectué la surveillance des enjeux liés au développement des cultures, notamment en restant vigilant face aux prévisions météorologiques et en patageant dans les champs mouillés pour observer l'état des cultures. À la suite de leurs recherches, les membres de l'équipe ont recommandé la prolongation de dates limites de plantation lorsqu'on pouvait s'attendre à ce que les cultures puissent arriver à maturité, malgré une plantation tardive.

Les relations individuelles que nous avons avec les clients nous donnent l'occasion de discuter des couvertures d'assurance qui répondent à leurs besoins – que ce soit une couverture complète qui protège leur entreprise agricole, comme Agri-stabilité, ou une couverture d'assurance particulière aux cultures offerte dans le cadre de l'Assurance-production. Nos spécialistes sont en mesure d'évaluer si un producteur a suivi les meilleures pratiques de gestion agricole lorsqu'il présente une demande d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production. Les demandes d'indemnisation sont évaluées efficacement et un certain nombre de facteurs sont pris en compte pour s'assurer que les paiements sont versés à juste titre aux clients.

## Faits saillants de l'exercice 2011-12

### Le personnel d'Agricorp a joué un rôle-clé dans l'obtention d'un financement additionnel

Agricorp a obtenu, au cours de l'exercice 2011-12, un financement additionnel du MAAARO et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour apporter des améliorations à notre infrastructure informatique; celles-ci nous permettront d'exécuter des travaux qui améliorent le service à la clientèle et renforcent nos processus opérationnels. Le personnel d'Agricorp a joué un rôle clé dans l'obtention du financement, grâce à des activités de recherche et de planification importantes et grâce à l'élaboration d'une analyse de rentabilité irréfutable.

### Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle demeurent élevés

Agricorp continue de recevoir des notes de classement élevées de la part de ses clients, comme le démontrent les résultats de notre plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle. Nous avons été en mesure de conserver la note de 3,55 et ce, malgré une augmentation sans précédent de la charge de travail en 2011. Ceci démontre l'engagement des employés d'Agricorp envers le service à la clientèle, leur dévouement en ce qui a trait à nos processus opérationnels et les efforts déployés envers l'amélioration continue.

### Renforcer la motivation des employés

Des employés hautement motivés sont plus enclins à demeurer au sein de l'organisation et à contribuer au succès de l'organisation. Les résultats du sondage annuel sur l'engagement des employés 2011, qui a eu lieu en septembre 2011, ont montré qu'au total, 82 p. 100 des employés ont participé au sondage, ce qui signifie que les réponses sont représentatives de l'ensemble des employés. Nous avons obtenu une augmentation de cinq points de pourcentage parmi les employés très motivés au cours des deux derniers exercices. En outre, nous avons observé une augmentation de quatre points de pourcentage parmi les employés qui notent une collaboration efficace entre les divisions d'Agricorp.

### L'accent sur la formation continue nous aide à conserver la confiance des clients

Les employés d'Agricorp s'y connaissent en agriculture et ils ont une grande expérience des affaires; ils jouent un rôle clé dans la réussite de l'organisation. À ce titre, nous investissons pour accroître ou approfondir leurs connaissances; la confiance que manifestent nos clients envers l'organisation est le fruit de cet investissement.

En 2011, un groupe d'employés d'Agricorp ont pu suivre le cours *Principes et pratique de l'assurance* qui était offert dans un collège communautaire. De plus, 60 représentants de la direction et cadres supérieurs ont approfondi leurs connaissances de l'industrie agricole en participant au programme of *Advancing Agricultural Knowledge*, qui est conçu pour renseigner les participants sur des sujets portant sur le secteur agroalimentaire, comme les risques et les tendances à l'échelle de l'industrie, la politique gouvernementale et les enjeux liés à l'industrie.

### Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario appuyé par Agricorp

Le Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario est un programme exécuté par le MAAARO. En raison de la relation entre Agricorp et les producteurs de raisins et de l'expérience de l'organisme en matière de vérification sur le terrain, Agricorp donne accès, au MAAARO, aux renseignements de son système de gestion des données ainsi qu'à ses services de vérification sur le terrain. Ces services comprennent notamment la cartographie des champs, la vérification des améliorations effectuées par les producteurs et l'inspection des nouveaux cultivars. Collectivement, ces efforts contribuent à l'exécution réussie du programme par le MAAARO.

### Objectifs et résultats de rendement de l'exercice 2011-2012

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années au chapitre de la satisfaction de la clientèle par rapport à la qualité du service, telle qu'elle est mesurée annuellement dans le cadre d'un sondage sur la satisfaction sur la clientèle.	En ce qui concerne le sondage 2012 sur la satisfaction de la clientèle, la note de classement pour l'ensemble des activités d'Agricorp se situait à 3,55*, ce qui correspond à la note de classement de 2011; cette note de classement est supérieure à la moyenne de 3,43 des trois dernières années*.
Soumettre un plan d'entreprise triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques, à la Ministre au plus tard le 1 <sup>er</sup> mars 2012.	Le plan d'entreprise 2012-2015 d'Agricorp a été soumis à la Ministre le 27 avril 2012 à la suite d'une recommandation du MAAARO de soumettre ce document à la fin avril.
Fournir des rapports de performance éclairés et équilibrés et des rapports financiers au MAAARO sur une base trimestrielle.	Les rapports de performance et les rapports financiers ont été fournis au MAAARO sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel à la Ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice.	Le rapport annuel de l'exercice 2010-2011 a été remis à la Ministre le 28 juillet 2012, soit 119 jours après la fin de l'exercice.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, au besoin, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp continue de consolider ses processus de surveillance de la conformité. Agricorp n'a pas encore eu à déposer d'attestations.

\* Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle sont fondés sur une échelle allant de 1 à 5.

# Programmes



La collaboration avec les intervenants et les groupes de référence durant la conception et le développement des programmes est un élément essentiel à la prestation de programmes qui sont pertinents aux yeux des producteurs.

# Programmes

## Agricorp est l'organisme qui a été sélectionné pour exécuter le Programme de gestion des risques

Le 29 juin 2011, la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a annoncé que le Programme de gestion des risques (PGR) devient un programme permanent pour les producteurs de bovins, de porcs, de moutons, de veaux, de produits horticoles comestibles ainsi que de céréales et d'oléagineux. Le 2 août, soit seulement cinq semaines après cette annonce – les producteurs recevaient des manuels détaillés sur le programme par la poste. Pour Agricorp, le programme devait être conçu et exécuté en une période très courte de seulement quelques mois. Cela signifie que toutes les étapes, de la consultation sur les lignes directrices et la conception du programme jusqu'au développement de la documentation pour les producteurs et aux préparatifs pour l'exécution du programme à la fin de l'été, sans oublier l'envoi des chèques aux producteurs en novembre. Agricorp était préparé pour faire face à ce tourbillon d'activités. En tant qu'organisme spécialisé dans l'exécution, tous les éléments fondamentaux étaient en place et ils ont contribué à notre succès – engagement envers les relations avec les intervenants, personnel expérimenté, infrastructure solide et processus opérationnels judicieux.

Pour être un organisme d'exécution de programmes efficace, Agricorp doit collaborer étroitement avec les intervenants. Des relations de travail étroites sont indispensables pour aligner des objectifs qui donnent lieu à un produit fini qui est pertinent pour l'industrie. Dès le premier jour, le PGR a été un projet axé sur la collaboration entre les employés d'Agricorp, le ministère et les groupements de producteurs spécialisés. Nous avons été en mesure de tirer parti de ces relations tout au long du projet afin de développer les lignes directrices du programme, de valider l'information du programme destinée aux producteurs et de fournir des indications sur l'exécution du programme.

Un organisme d'exécution de programmes efficace compte sur des employés chevronnés et adaptables. L'ajout du PGR à notre charge de travail a exigé le redéploiement de nos ressources existantes et le recrutement urgent d'employés en vue de soutenir le lancement du programme en raison des délais d'exécution serrés. Un grand nombre d'employés existants ont changé de rôle et l'orientation des nouveaux employés s'est fait à un rythme accéléré pour que tous contribuent au lancement du PGR ou à la prestation de nos autres programmes de gestion des risques de l'entreprise le plus rapidement possible.

Les organismes efficaces comptent sur de solides infrastructures. Des efforts considérables sont déployés pour créer une expérience client globale; notre infrastructure joue un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif. Ceci ne comprend pas seulement la structure organisationnelle, mais également les processus et la technologie qui appuient l'exécution des tous les programmes. Les divisions de l'organisme ont été mises sur pied pour fournir un domaine d'expertise et elles étaient prêtes à mettre l'accent sur l'exécution du PGR. Sur le plan de la technologie, le PGR a exploité nos systèmes existants et a été un catalyseur pour la création d'un nouveau système qui traite les données du PGR pour le bétail.

Des processus opérationnels normalisés qui simplifient le travail et permettent d'éviter le dédoublement des opérations est un autre signe d'un organisme efficace. L'introduction d'un nouveau programme nous a donné la possibilité d'exploiter nos processus existants et d'adapter et d'améliorer ces derniers lorsque cela était approprié. Des processus bureaucratiques ont été créés pour les services suivants : logistique, réclamations, souscription et service à la clientèle, afin de fournir un niveau de service constant et de simplifier le processus de collecte des renseignements manquants relatifs à l'inscription, à la déclaration, aux paiements de programme, etc. La documentation pour les clients a été créée de manière efficiente en suivant les processus en place pour s'assurer que l'information sur le programme était





### Production de matériel à l'intention des clients pour le PGR

En raison de la mise en œuvre du PGR en 2011 l'organisme a dû produire du matériel à l'intention des clients pour aider les producteurs à comprendre le programme et les exigences en matière de participation au programme. Une stratégie de communication intégrée pour 2011 a été élaborée et comprenait de la documentation, telle que des manuels d'information sur régimes d'assurance pour les céréales et oléagineux, le bétail et les produits horticoles comestibles, des formulaires imprimés et électroniques pour l'inscription au programme et la déclaration de renseignements, des brochures sur les régimes d'assurance, du contenu pour le site Web, des présentoirs pour les salons professionnels, des communiqués de presse, des présentations pour les séances d'information et du matériel publicitaire pour des publications ciblées. Un producteur, qui nous a transmis des commentaires positifs sur le manuel d'information et les formulaires d'inscription, a déclaré : « Il était facile de participer au programme. Je gardais le manuel à portée de la main pour m'assurer que je suivais correctement toutes les étapes ».

volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés; ce programme est offert pour les secteurs agricoles suivants : bovins, produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux, porcs, moutons et veaux. Les dates d'exécution pour les six régimes d'assurance du PGR étaient très serrées pour la première année du programme en 2011. L'annonce officielle du programme a été faite par la ministre le 29 juin. Cinq semaines plus tard, la conception détaillée du programme était terminée et les trousse de participation au programme ont été postées aux producteurs de céréales et d'oléagineux. Quinze semaines après l'annonce, des paiements ont été versés aux producteurs admissibles. Ce programme, qui a été conçu et développé à la demande des groupements de producteurs spécialisés, a été mis au point en un temps record pour s'assurer que les producteurs admissibles peuvent recevoir leur paiement au titre du programme en 2011.

uniforme – encore un fois, un processus déjà en place à Agriscorp; cependant, l'ajout du PGR nous a donné l'occasion d'améliorer notre façon de faire qui profitera à nos clients et à l'organisme à court et à long terme.

Tout simplement, l'élaboration et l'exécution efficaces et opportunes du PGR n'est pas le fruit du hasard. C'est en tirant profit de nos ressources et de nos capacités que nous avons été en mesure de lancer le programme en un temps record. Le PGR nous a donné l'occasion d'améliorer les liens que nous avons tissés avec nos intervenants, d'approfondir nos connaissances, de renforcer notre infrastructure et d'améliorer nos processus opérationnels – tous ces changements faciliteront l'exécution des programmes de gestion des risques pour les producteurs ontariens.

### Faits saillants de l'exercice 2011-12

#### Élaboration d'information ciblée sur le programme pour améliorer la sensibilisation au programme Agri-stabilité

Agri-stabilité est un programme complexe. Les calculs et les exigences du programme doivent être expliqués soigneusement afin que nos clients soient en mesure de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des risques de l'entreprise. Dans cette optique de clarification du programme, une campagne de sensibilisation à Agri-stabilité a été élaborée et testée auprès de producteurs, dont les commentaires nous ont aidés à améliorer nos documents d'information. Le matériel de la campagne comprenait trois fiches de renseignements conçus pour répondre aux questions les plus fréquentes des producteurs sur le programme, soit comment fonctionne le fonctionnement du programme, en quoi consiste un changement structurel et Agri-stabilité pour les producteurs de bétail.

#### Conception, élaboration et exécution du PGR en un temps record

Le Programme de gestion des risques (PGR) aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur

## Option de garantie contre les pluies excessives

En 2011, Agricorp a commencé à offrir une option de garantie contre les pluies excessives en vertu de l'Assurance-production. Cette couverture offre, aux producteurs, une protection additionnelle contre les pluies excessives pendant la récolte et cette option de garantie est le complément de l'option de garantie contre le manque de précipitations. Cette couverture a été lancée en temps opportun pour les producteurs, car ils faisaient face, en mai et en juin 2011, à du temps très humide pendant la récolte.

## Objectifs et résultats de rendement de l'exercice 2011-2012

Objectif	Résultat
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité de 2010 avant le 31 décembre 2011.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 22 décembre 2011.
Traiter les demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production dans les 20 jours ouvrables suivant leur réception.	Durant l'exercice 2011-2012, le délai de traitement moyen des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production était de 16,9 jours.
Traiter 95 % des indemnités liées à la prolongation du PRG pilote de 2010 dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires pour l'année de programme 2010.	99 % des paiements avant la récolte de 2010 ont été effectués dans les 34 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.
Traiter 95 % des indemnités du PRG de 2011 dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 99 % des paiements du PGR : céréales et oléagineux dans les 51 jours suivant la réception des renseignements nécessaires. <b>Mesure corrective :</b> Agricorp a élaboré une méthode d'effectuer le suivi des paiements pour le bétail et les produits horticoles comestibles et de rendre des comptes à leur sujet.
Obtenir une note de classement de 3,50* ou plus relativement à l'efficacité du programme Assurance-production qui est mesurée annuellement au moyen d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle.**	Dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2012, une note de classement de 4,16* a été accordée à l'Assurance-production.
Obtenir une note de classement de 3,50* ou plus relativement à l'efficacité du programme Agri-stabilité qui est mesurée annuellement au moyen d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle.**	Dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2012, une note de classement de 3,48* a été accordée à Agri-stabilité. <b>Mesure corrective :</b> Agricorp continuera à fournir des commentaires au MAAARO sur les politiques et la conception des programmes et à produire des renseignements ciblés sur les produits afin de permettre aux producteurs prendre des décisions éclairées en matière de gestion des risques de l'entreprise.

\* Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle sont fondés sur une échelle allant de 1 à 5.

\*\* L'efficacité des programmes est fonction des politiques et de la conception des programmes et de leur exécution. Agricorp est chargé de l'exécution des programmes. Le MAAARO est responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.

## Faits saillants financiers

### Programme Agri-stabilité

Durant l'exercice 2011-12, plus de 2 400 participants ont reçu des paiements au titre du programme totalisant 64,8 millions de dollars. Le nombre de participants qui ont reçu des chèques et le montant total des paiements au titre d'Agri-stabilité étaient inférieurs par rapport à l'exercice précédent. Cela reflète les rendements agricoles améliorés obtenus par un grand nombre de producteurs en 2010.

### Assurance-production

La saison de croissance 2011 a été caractérisée par des conditions météorologiques très humides, ce qui a eu pour résultat un nombre de demandes d'indemnisation pour le réensemencement des cultures plus élevé que la moyenne, et un nombre de demandes d'indemnisation plus élevé que la moyenne par des producteurs qui ne pouvaient pas réensemencer la totalité de leurs superficies. En raison des conditions climatiques défavorables, les dates de plantation ont été prolongées dans certaines régions pour certaines cultures, y compris le canola, les betteraves à sucre et le soya. Les conditions humides ont également eu une incidence sur les cultures ensemencées à l'automne 2010, ce qui a entraîné des récoltes plus faibles en 2011. La récolte à l'automne 2011 a été plus tardive que la normale; par conséquent, le nombre d'acres ensemencés à l'automne était moins élevé. Ceci aura des répercussions sur la récolte de ces cultures pour la campagne agricole 2012.

Les paiements d'indemnisation au titre de l'Assurance-production ont augmenté en 2011 et totalisaient 82,7 millions de dollars par rapport 14,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le revenu en primes de 127,1 millions de dollars était en baisse de 4,1 p. 100 en raison des taux de prime plus faibles. Ce résultat est partiellement dû à la situation très solide du Fonds d'Assurance-production, dont le solde est passé de 610 à 674 millions de dollars.

### Programme pilote de gestion des risques

Le Programme pilote de gestion des risques (PGR pilote) était un programme triennal de gestion des risques pour les années de récolte 2007, 2008 et 2009 et il visait les producteurs de céréales et d'oléagineux. Au cours de l'exercice 2011-2012, Agricorp a distribué plus de 1 400 chèques pour un montant total de 1,8 million de dollars aux producteurs admissibles qui s'étaient inscrits au programme. Les paiements au titre du PGR sont considérés comme une avance sur la portion de l'Ontario des paiements d'Agri-stabilité versés aux producteurs pour l'année de programme correspondante. Si le paiement versé dans le cadre du PGR pilote est supérieur à la portion provinciale du paiement au titre d'Agri-stabilité, le producteur conserve la différence.

### Programme de gestion des risques

En 2011, le Programme de gestion des risques (PGR) a été lancé comme programme permanent et il couvre maintenant les secteurs agricoles suivants : bovins, produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux, porcs, moutons et veaux. Au cours de l'exercice 2011-12, Agricorp a distribué des paiements totalisant 94,4 millions de dollars à plus de 10 000 producteurs admissibles de tous les secteurs agricoles couverts par le PGR. Comme dans le cas du programme pilote, les paiements au titre du PGR sont considérés comme une avance sur la portion de l'Ontario des paiements d'Agri-stabilité versés aux producteurs pour l'année de programme correspondante. Si le paiement versé dans le cadre du PGR pilote est supérieur à la portion provinciale du paiement au titre d'Agri-stabilité, le producteur conserve la différence.

### Autres programmes gouvernementaux

Agricorp a versé un montant de 3,7 millions de dollars pour des programmes de plus petite envergure et pour des programmes qui prennent fin. En règle générale, il s'agit de programmes ponctuels ou de programmes visant des besoins particuliers qui sont de durée limitée et qui sont à faible financement.

### Fonds d'administration générale

Agricorp reçoit, aux fins d'administration des divers programmes, un financement des gouvernements du Canada et de l'Ontario selon le principe de recouvrement des coûts. Les frais d'administration d'Agricorp étaient de 45 millions de dollars; ce montant était semblable à celui reporté au cours de l'exercice précédent.

### Notes

Une description détaillée des programmes offerts et des paiements versés est fournie à la note 4 des états financiers.

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de l'organisme.

---

**Randy Jackiw**  
Directeur général

---

**Erich Beifuss**  
Directeur des finances

Le 21 juin 2012



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

**Rapport de l'auditeur indépendant**

À AgriCorp  
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et l'état des résultats d'exploitation et soldes des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA  
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15<sup>e</sup> étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

Toronto (Ontario)  
Le 21 juin 2012

# Bilan

Au 31 mars 2012, avec données comparatives pour 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2012	2011
<b>Actif</b>				
Trésorerie	105	388	493	1 080
Placements (note 6)	3 553	688 380	691 933	630 825
Comptes débiteurs (note 5)	7 885	3 690	11 575	12 562
Fonds administrés (note 4)	54 355	–	54 355	57 241
Charges payées d'avance	782	–	782	629
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	4 304	–	4 304	4 401
Immobilisations (note 7)	3 215	–	3 215	1 099
<b>Actif total</b>	<b>74 199</b>	<b>692 458</b>	<b>766 657</b>	<b>707 837</b>
<b>Passif et soldes des fonds</b>				
Comptes créditeurs et charges à payer	5 072	851	5 923	4 711
Primes et revenus reportés (note 10)	6 863	17 317	24 180	27 767
Provision pour indemnités	–	416	416	345
Fonds administrés (note 4)	54 355	–	54 355	57 241
<b>Passif total</b>	<b>66 290</b>	<b>18 584</b>	<b>84 874</b>	<b>90 064</b>
<b>Soldes des fonds</b>	<b>7 909</b>	<b>673 874</b>	<b>681 783</b>	<b>617 773</b>
<b>Total du passif total et soldes des fonds</b>	<b>74 199</b>	<b>692 458</b>	<b>766 657</b>	<b>707 837</b>

## Engagements et éventualités (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

\_\_\_\_\_  
Larry Skinner  
Président

\_\_\_\_\_  
Randy Jackiw  
Directeur général

# État des résultats d'exploitation et soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2012, avec données comparatives pour 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2012	2011
<b>Revenus</b>				
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (note 9)	44 112	–	44 112	38 676
Primes des producteurs	–	50 317	50 317	52 446
Financement – Ontario et Canada	–	76 829	76 829	80 175
Ventes, services de consultation et autres services	916	–	916	7 633
Revenu de placement	47	24 099	24 146	18 300
<b>Total des revenus</b>	<b>45 075</b>	<b>151 245</b>	<b>196 320</b>	<b>197 230</b>
<b>Charges</b>				
Indemnités	–	82 667	82 667	14 844
Réassurance (note 11)	–	15 172	15 172	18 230
Administration	45 003	–	45 003	46 234
Créances irrécouvrables (recouvrement)	–	(32)	(32)	3
<b>Total des charges</b>	<b>45 003</b>	<b>97 807</b>	<b>142 810</b>	<b>79 311</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux charges</b>	<b>72</b>	<b>53 438</b>	<b>53 510</b>	<b>117 919</b>
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente	–	10 500	10 500	676
Soldes des fonds, début de l'exercice	7 837	609 936	617 773	499 178
<b>Soldes des fonds, fin de l'exercice</b>	<b>7 909</b>	<b>673 874</b>	<b>681 783</b>	<b>617 773</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2012, avec données comparatives pour 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance- production	2012	2011
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>				
Excédent des revenus par rapport aux charges	72	53 438	53 510	117 919
<b>Élément n'exigeant pas de débours directs</b>				
Amortissement des immobilisations	1 608	–	1 608	1 173
	1 680	53 438	55 118	119 092
<b>Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>				
Comptes débiteurs	(2 150)	3 137	987	(1 737)
Charges payées d'avance	(153)	–	(153)	390
Actif au titre des prestations constituées	97	–	97	(1 104)
Comptes créditeurs et charges à payer	577	635	1 212	(1 613)
Primes et revenus reportés	2 375	(5 962)	(3 587)	6 765
Provision pour indemnités	–	71	71	(14 618)
	746	(2 119)	(1 373)	(11 917)
<b>Activités de financement</b>				
Augmentation (diminution) des placements	1 215	(51 823)	(50 608)	(108 037)
<b>Activités d'investissement</b>				
Achats d'immobilisations	(3 724)	–	(3 724)	(605)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(83)</b>	<b>(504)</b>	<b>(587)</b>	<b>(1 467)</b>
<b>Trésorerie, début de l'exercice</b>	<b>188</b>	<b>892</b>	<b>1 080</b>	<b>2 547</b>
<b>Trésorerie, fin de l'exercice</b>	<b>105</b>	<b>388</b>	<b>493</b>	<b>1 080</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2012

## 1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario (ci-après l'organisme) en date du 1<sup>er</sup> janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droits – l'Assurance-production (AP) et des programmes de transfert de droits, qui sont administrés par l'organisme au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).

### Programme sans transfert de droits

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

### Programmes de transfert de droits

Le programme Agri-stabilité et le programme ontarien de gestion des risques (PGR) sont des exemples actuels de programmes de transfert de droits. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 4, sont administrés par l'organisme au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec l'organisme. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par l'organisme dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

### Autre

L'organisme est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA) aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, l'organisme a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles généraux (OAG) agréés de l'Ontario.

## 2. Principales conventions comptables

### (a) Règles de présentation

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

L'organisme a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Il a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

**(b) Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

**(c) Régime de retraite**

L'organisme parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein. L'organisme contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

**(d) Comptabilisation des revenus**

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'année où les cultures sont récoltées.

**(e) Instruments financiers**

Les instruments financiers de l'organisme consistent en la trésorerie, les placements à court terme, les placements à long terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités. Selon les PCGR, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et autres instruments financiers. L'organisme classe ses actifs financiers et ses passifs financiers de la manière suivante :

- L'organisme classe la trésorerie et les placements à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de cette juste valeur sont inscrites dans les résultats.
- Les placements à long terme dans les obligations et les débentures sont classés soit comme étant disponibles à la vente, soit comme étant détenus à des fins de transaction, et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débentures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur et les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans le revenu de placement net dans l'état des résultats d'exploitation. Les obligations et les débentures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés dans l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés dans le revenu de placement à l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- Les comptes créditeurs et charges à payer et la provision pour indemnités sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- L'organisme a choisi d'utiliser la méthode de comptabilisation à la date de transaction pour les achats et les ventes d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison.

#### (f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses affectant la valeur comptable des actifs et des passifs, les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptable des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des comptes débiteurs, des immobilisations, des comptes créditeurs et charges à payer, des primes et revenu reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. Modifications futures aux conventions comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié de nouvelles normes comptables en ce qui concerne les organismes sans but lucratif du secteur public. Agricornp serait classé comme un organisme sans but lucratif du secteur public (OSBLSP), parce que ses comptes sont consolidés avec ceux de la province d'Ontario et parce que l'organisme satisfait aux critères d'admissibilité à titre d'OSBLSP. Le CCSP permet aux OSBLSP de choisir d'appliquer soit les Normes comptables pour le secteur public, soit les Normes comptables pour le secteur public complétées par l'ajout des normes des chapitres de la série 4200 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité* dans les Normes comptables pour le secteur public sous la forme des articles SP 4200 à SP 4270. Ces normes visent les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'organisme prévoit choisir le Manuel du secteur public complété par les normes des chapitres de la série 4200 du Manuel du secteur public et il appliquera ces nouvelles normes de présentation comptable pour l'exercice qui sera clos le 31 mars 2013. L'organisme évalue actuellement les incidences potentielles de l'adoption de ces modifications.

### 4. Fonds administrés

L'organisme fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser aux producteurs des paiements au titre de programmes agricoles. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences officielles des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. En raison de la nature des programmes, l'organisme ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes.

#### (a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique Cultivons l'avenir à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Dans le cadre d'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et ontarien se partagent les coûts du programme Agri-stabilité à raison de 60 % et 40 % respectivement.

**(b) Programme pilote de gestion des risques (PGR pilote)**

Le PGR pilote est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2013. Ce programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

**(c) Programme de gestion des risques (PGR)**

Le PGR a été lancé comme programme permanent à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la hausse des coûts de production. À l'instar du PGR pilote, le PGR est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

**PGR : céréales et oléagineux (PGR-CO)**

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à la fois à Agri-stabilité et à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture. Pour l'année de programme 2011, ces exigences (y compris le paiement des primes) ont été annulées.

**PGR pour le bétail (PGR-BÉT)**

Le PGR-BÉT comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité. Pour l'année de programme 2011, les exigences relatives au paiement des primes et à la participation à Agri-Stabilité ont été annulées.

**PAGR : produits horticoles comestibles (PGR PAGR)**

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction du revenu ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité. Pour l'année de programme 2011, ces exigences ont été annulées et les producteurs n'avaient pas à faire un dépôt sur le compte du programme afin de recevoir des indemnités.

**(d) Programme d'autogestion du risque (PAGR)**

L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007 et prend fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, les producteurs déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien. Les indemnités sont payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte.

**(e) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (PSAG)**

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au PCSRA et qui reçoivent un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire qui sera calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

**(f) Programme d'éradication du virus de la sharka (PEVS)**

L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008 et a pris fin le 31 décembre 2011. Le PEVS a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

**(g) Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)**

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à tous les agriculteurs en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus d'inscrire leur entreprise agricole. En échange d'un droit d'inscription, les agriculteurs paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un OAG de leur choix. L'organisme recueille le droit d'adhésion du producteur et le remet, moins des frais administratifs, à l'OAG choisi par le producteur.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés pour l'exercice clos le 31 mars 2012 :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2012	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paiements	Solde de clôture en 2012
Agri-stabilité	50 881	35 852	17 889	5 334	(64 750)	45 206
PGR pilote	1 213	–	1 401	(808)	(1 785)	21
PGR-CO	–	–	671	22	(673)	20
PGR-BÉT	–	–	76 600	1 734	(73 028)	5 306
PGR-PAGR	–	–	19 773	1 990	(20 669)	1 094
PAGR	2 266	–	–	(650)	(1 447)	169
PSAG	2 202	–	–	113	(66)	2 249
PEVS	64	1 310	873	(86)	(2 158)	3
Autre	615	–	–	(269)	(59)	287
<b>Total</b>	<b>57 241</b>	<b>37 162</b>	<b>117 207</b>	<b>7 380</b>	<b>(164 635)</b>	<b>54 355</b>

**5. Comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Financement gouvernemental – Canada	5 908	5 848
Financement gouvernemental – Ontario	3 519	4 205
Autre	2 148	2 509
<b>Total</b>	<b>11 575</b>	<b>12 562</b>

## 6. Placements

Les lois limitent les placements de l'organisme à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

### (a) Profil du portefeuille

Les placements, à la valeur comptable et à la juste valeur, sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2012	2011
<b>Court terme</b>	116 504	123 447
<b>Long terme</b>		
Gouvernement du Canada	25 149	53 632
Province d'Ontario	180 417	133 554
Autres gouvernements provinciaux	231 888	174 714
Services publics provinciaux	45 783	37 707
Institutions financières	92 192	107 771
<b>Total des placements</b>	<b>691 933</b>	<b>630 825</b>

### (b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2012	2011
Moins de 1 an	116 504	123 447
De 1 à 3 ans	258 003	241 973
De 3 à 5 ans	174 430	167 640
Plus de 5 ans	142 996	97 765
<b>Total des placements</b>	<b>691 933</b>	<b>630 825</b>

## 7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 198	1 073	125	64
Matériel informatique	7 338	6 546	792	447
Logiciels	9 879	7 654	2 225	393
Améliorations locatives	1 909	1 836	73	195
<b>Total</b>	<b>20 324</b>	<b>17 109</b>	<b>3 215</b>	<b>1 099</b>

## 8. Instruments financiers

### (a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché.

### (b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et l'excédent des revenus sur les charges de l'organisme.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe de l'organisme. Le rendement moyen des investissements est de 4,16 % (2011 – 4,41 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

### (c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Le risque de crédit encouru par l'organisme provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés, des obligations d'État et de la possibilité selon laquelle les entités pour lesquelles l'organisme avance les fonds pourraient éprouver des difficultés et pourraient ne pas remplir leurs obligations contractuelles. La loi restreint le type de placements que peut détenir l'organisme, à savoir les titres de créance canadiens de qualité supérieure et les placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

## 9. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité, du PSAG et du PEVS (perte d'actif) à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration du PAGR est financé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario, selon l'année du programme. Les coûts d'administration du PGR pilote, du PGR-CO, du PGR-BÉT et du PGR-PAGR sont financés par l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (enquêtes de dépistage) est financé par le gouvernement fédéral.

## 10. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 17,3 millions de dollars (2011 – 23,3 millions de dollars) payées en avance au titre de l'Assurance-production pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report du revenu tiré de ces primes. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 3,2 millions de dollars (2011 – 1,1 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,7 millions de dollars (2011 – 3,4 millions de dollars).

## 11. Convention de réassurance

L'organisme gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. L'organisme a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'AP 2011 supérieures à 373 millions de dollars jusqu'à concurrence de 545 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2011 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu de l'organisme.

L'organisme a signé en décembre 2011 une convention aux termes de laquelle il a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2012. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer les pertes entre 13 % et 19 % de la responsabilité assurée (responsabilité maximale de 3,67 milliards de dollars) (2011 – 2,9 milliards de dollars).

## 12. Régime de retraite

L'organisme a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées de l'organisme au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2012	2011
<b>Actif au titre des prestations constituées</b>		
Solde au début de l'exercice	24 581	18 318
Coût des services rendus de l'exercice	2 611	1 780
Intérêts débiteurs	1 710	1 385
Cotisations salariales	1 449	1 383
Prestations versées	(726)	(592)
Perte actuarielle	10 807	2 307
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>40 432</b>	<b>24 581</b>
<b>Actif du régime</b>		
Juste valeur au début de l'exercice	24 204	18 090
Rendement réel de l'actif du régime	370	2 242
Cotisations patronales	2 686	3 081
Cotisations salariales	1 449	1 383
Prestations versées	(726)	(592)
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>27 983</b>	<b>24 204</b>
<b>Situation de capitalisation</b>		
Déficit du régime	(12 449)	(377)
Perte actuarielle non amortie	16 805	4 843
Obligation transitoire non amortie	(52)	(65)
<b>Actif au titre des prestations constituées</b>	<b>4 304</b>	<b>4 401</b>



Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer l'actif au titre des prestations constituées de l'organisme sont les suivantes :

	2012 %	2011 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	4,5	6,0
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,0	6,5
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif du régime	6,5	6,5
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations de l'organisme se présente comme suit :

(en milliers de dollars)		
Coût des services rendus de l'exercice	2 611	1 780
Intérêts débiteurs	1 710	1 385
Rendement prévu de l'actif du régime	(1 684)	(1 293)
Amortissement de l'obligation transitoire	(13)	(13)
Amortissement d'une perte actuarielle	159	118
<b>Charge nette du régime de retraite</b>	<b>2 783</b>	<b>1 977</b>

Le pourcentage de la juste valeur totale de l'actif du régime par catégorie est la suivante :

Type de titre	% du régime	% du régime
Actions canadiennes	33,4	36,7
Actions américaines	17,5	16,8
Actions internationales	12,9	11,4
Obligations	27,0	32,6
Fonds de placements immobiliers	4,0	–
Trésorerie et équivalents	5,2	2,5
<b>Valeur totale du fonds</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le régime était sous-financé d'un montant approximatif de 2,2 millions de dollars sur la base de la pérennité et avait un surplus de solvabilité et de liquidation de 0,3 million de dollars. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### 13. Engagements et éventualités

#### (i) Engagements aux termes de contrats de location

L'organisme loue ses bureaux à locaux. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de locations sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2013	2 815
2014	1 852
2015	1 748
2016	1 732
	<b>8 147</b>

#### (ii) Éventualités

Dans le cours normal des affaires, l'organisme peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre l'organisme. L'organisme ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont pendants ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur la situation financière de l'organisme ou sur ses résultats d'exploitation.

### 14. Opérations entre apparentés

L'organisme a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. L'organisme a versé 180 000 \$ (2011 – 226 000 \$) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, l'organisme a versé 1,6 million de dollars (2011 – 1,3 million de dollars) à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social. L'organisme a généré des revenus de 55,5 millions de dollars (2011 – 50,4 millions de dollars) auprès du MAAARO comme portion des primes d'AP et du fonds de fonctionnement.

### 15. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, le principal objectif de l'organisme est de protéger sa capacité de continuer d'être une entreprise en exploitation, afin qu'il puisse continuer d'assurer la prestation de régimes et des services jouant un rôle de filet de sécurité agricole pour les secteurs agricoles et alimentaires en Ontario.

L'organisme est limité à l'administration de l'AP, aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (programmes de transfert de droits) et à tout autre programme ayant fait l'objet d'une approbation. L'organisme s'assure qu'il dispose d'un capital et d'un fonds de roulement suffisants par le biais d'ententes de prestation avec ses partenaires financiers.

## 16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 31 227 \$ au cours de l'année civile 2011 (2010 – 37 240 \$).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige l'organisme à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour l'organisme est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2011 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/2012/crown12a.html>

Pour l'année civile 2011, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	162 912 \$	602 \$
Jackiw, Randy	Directeur général	184 359	10 119
LaRose, Doug	Directeur de l'information	185 037	682
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	145 523	549
Sayer, Greg	Avocat principal et directeur des services juridiques	157 817	595

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.



An agency of the Government of Ontario  
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Pour nous joindre :

1 Stone Road West  
C.P. 3660, succ. Centrale  
Guelph (Ontario) N1H 8M4  
[agricorp.com](http://agricorp.com)

English version available

Agricorp Annual Report 2011-12 - ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2011-12 - ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)